

Médicaments et biologie médicale : L’Autorité de la concurrence à rebours des préoccupations des Français

François Blanchecotte

president@sdbio.eu

Président

Centre national des professions de santé, Paris

Président

Syndicat des biologistes, Paris

Luis Godinho

l.godinho@unsaf.org

Vice-président

Centre national des professions de santé, Paris

Membre

Haut conseil pour l’avenir de l’assurance maladie

Philippe Besset

pbesset@fspf.fr

Vice-président

Centre national des professions de santé, Paris

Président

Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, Paris

I. Un avis à contretemps des enjeux de santé

1. Alors que les pharmaciens et les biologistes médicaux pourraient être une des parades à l’inquiétante désertification médicale, les mesures proposées par l’Autorité de la concurrence dans son avis ont aussitôt été rejetées par leurs représentants. Concernant les médicaments, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a déclaré ne pas être favorable à la vente des produits de santé par la grande distribution, car “*les médicaments ne sont pas un objet de consommation courante*”. Elle a également réaffirmé l’importance du “*maillage territorial extraordinaire*” des pharmacies dont la fragilisation serait “*une très mauvaise idée et un très mauvais signal*”. Les annonces sur la biologie médicale conduisent aussi à affaiblir l’offre de soins de proximité dont les laboratoires de biologie sont une composante incontournable, même si elle est méconnue des patients comme des pouvoirs publics. Le moment choisi pour ces annonces, en pleine discussion de la loi Santé, projet visant à une réorganisation d’ampleur des soins en France, n’a fait que compliquer la tâche des autorités de santé qui ont la charge de conduire cette réforme complexe.

II. Des positionnements contradictoires

2. Le choix de casser le monopole des pharmacies au profit de la grande distribution interroge également, tant les coûts environnementaux, sociaux et économiques du surdéveloppement et de la surconcentration de la grande distribution sont patents. Son pouvoir de marché est tel que la grande distribution capterait l’essentiel de la valeur au détriment des producteurs, lors de négociations structurellement déséquilibrées entre un oligopole de centrales d’achat et des milliers d’agriculteurs, d’industriels et de PME. Si bien qu’en 2017, le gouvernement a lancé les États généraux de l’alimentation avec pour priorité une répartition de la valeur ajoutée plus équitable. Mais en février 2019, à peine la loi “Egalim”, “*pour l’équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire*”, entrainée en vigueur que la presse détaillait les moyens envisagés par la grande distribution pour la contourner. On aura beau créer lois et réglementations, les pouvoirs publics se trouvent en fait démunis pour lutter contre les abus de puissance d’achat d’un secteur que l’on a laissé se concentrer exagérément, ce qui aboutit à des dysfonctionnements économiques en série.

3. L'augmentation générale de la concentration de la grande distribution depuis une vingtaine d'années et la forte diminution du nombre d'entreprises se font au détriment des salariés, des consommateurs et fournisseurs, et au bénéfice de la minorité d'actionnaires. Focalisée sur les potentielles économies d'échelle et le prix, l'Autorité de la concurrence commet ici une contradiction majeure en voulant confier à la grande distribution, déjà surpuissante, des flux d'affaires supplémentaires face à des pharmacies qui n'auront pas le poids pour se défendre.

4. Cette contradiction, l'Autorité de la concurrence l'a renouvelée à propos de la biologie médicale, où elle veut pousser encore plus la dérégulation alors qu'elle est déjà en proie à une forte concentration. Son avis revient non pas à libérer la concurrence dans le secteur, mais à en accélérer la concentration et à créer un oligopole qui, de surcroît, conduit à mettre la santé des Français entre les mains de deux ou trois sociétés privées détenues par des capitaux étrangers. Évolution inquiétante alors que les examens de biologie médicale participent à près de 70 % des diagnostics et sont à la base de la future médecine personnalisée.

III. Une vision dogmatique loin de ses missions

5. Or, les missions essentielles de l'Autorité de la concurrence ne sont-elles pas la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et le contrôle des opérations de concentration ? Ne serait-il donc pas infiniment plus utile pour le pouvoir d'achat des Français que l'Autorité se focalise davantage sur les pratiques du secteur de la grande distribution et ses 200 milliards d'euros de

chiffre d'affaires annuel, plutôt que de se consacrer à nouveau aux 2 milliards d'euros des médicaments sans ordonnance et aux 3,2 milliards d'euros d'exams de biologie médicale remboursés par la Cnam, secteurs par ailleurs déjà fortement régulés par les autorités de santé ?

6. Masquant ses véritables objectifs sous des considérations de santé publique, l'Autorité de la concurrence poursuit en fait une vision dogmatique et consumériste, voulant faire de la santé un bien de consommation, un service comme un autre, devant être selon elle progressivement régulé par la concurrence et l'économie de marché. Pourtant les résultats récurrents d'enquêtes d'opinion le confirment : les Français, quelle que soit leur attache partisane, souhaitent en majorité une prise en charge solidaire de leur santé et rejettent toute forme de libéralisation. Quant à la grande distribution, le récent mouvement des Gilets jaunes l'a aussi ciblée, en revendiquant l'arrêt de la construction des zones commerciales de périphérie "*qui tuent le petit commerce*" ou l'augmentation de l'imposition des plus grosses entreprises. Et certains blocages ont visé à empêcher l'accès des automobilistes aux hypermarchés pour les rediriger vers les commerces de centre-ville.

7. Alors que le président de la République a évoqué la fin du "*capitalisme ultralibéral et financier*" dans ses vœux du 31 décembre 2018, l'Autorité de la concurrence prône une orientation toujours plus libérale qui questionne sur le rôle qu'entend jouer cette autorité administrative indépendante dans des décisions qui relèvent de choix politiques. Ceci est un nouvel exemple de l'éloignement des élites des préoccupations de la grande majorité des Français, éloignement qui affaiblit notre pacte social et, par là même, notre démocratie. ■